

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PREFECTURE KIBUYE  
ENCADREMENT PREFECTORAL  
DE LA JEUNESSE ET DES  
COOPERATIVES

16.1.85

Kibuye, le 08/01/1985

N° 010/15/04/KEY/85

A traiter par DGT  
Date entrée: 14/01/85  
Classement: 0282/15.01

Bwana Umuyobozi w'Urubyiruko n'Imikino  
muli Komini (bose)

Bwana,

Kugira ngo umwaka w'urubyiruko urusheho kugenda  
neza mukuwutegura cyane cyane amashyirahamwe.

Usabwe, kuyasura ugasuzuma niba afite:

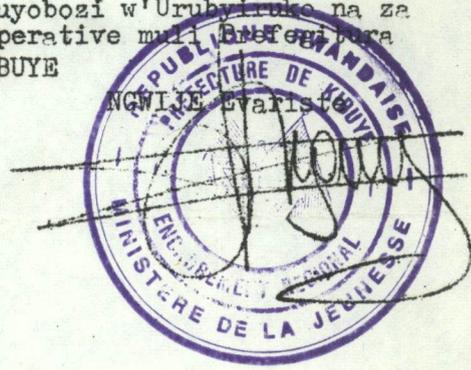
- Amategeko y'umwihaliko
- Umubare w'abanyamulyango niba wiyongera cyangwa ugabanuka
- Kureba niba bafite ibitabo byerekana uko umutungo wabo ukoresheya (documents comptables)
- Kureba uko umutungo wabo wiyongera ukulikije intego y'umulyango
- Kureba niba inama zikorwa (inama rusange, inama z'ubutegetsi)
- Kureba niba amategeko y'umwihaliko akulikizwa nk'uko bayiyemeje.
- Kureba niba imigabane yaratanzwe.

Ibyo nubikora uzaba ubafashije gutegura irushanwa. Kandi ndasaba umuyobozi w'urubyiruko muli Komini Kivumu, Bwakira, Gishyita, Gisovu, Gitesi, Mwendo, Rwamatamu na Mabanza kungezaho bitarenze le 18/01/1985, lisiti y'amashyirahamwe azajya mu irushanwa bakulikije ibi bikulikira:

- Izina ly'ishyirahamwe
- icyo likora
- Umubare w'abanyamulyango mu mpera za 84
- Intebe y'ishyirahamwe
- Imali y'ishyingiro (capital social)
- Igihe lyatangiliye.

Kandi mukangezaho vuba lisiti y'abiyandikishije mu irushanwa ryo Kwandika cyangwa Kulilimba ibyerekeye umwaka w'urubyiruko musobanura neza niba ari umwanditsi cyangwa umulilimbyi, mwubahilije italiki yavuzwe haruguru.

Umuyobozi w'Urubyiruko na za  
Koperative muli Komini (bose)  
KIBUYE



Bimenyeshejwe:

- Bwana Ministri w'Urubyiruko no Gutsura za Koperative  
KIGALI
- Bwana Prefe wa Prefegitura  
KIBUYE
- Bwana S/Prefe wa S/Prefegitura  
BIRAMBO
- Bwana Burugumestri wa Komini (bose)
- .....
- Bwana Umuyobozi w'Urubyiruko na za Koperative  
BIRAMBO



el

Kibuye le 07/02/85

N° 024/15/04/KFY/83

DE LA JEUNESSE ET DES  
COOPERATIVES

Jan 6/2/85 → DIVERSE et phytocrop pour  
DGNC

A traiter par	DGT + DGMC
Date entrée:	07/02/85
N° Classement:	1232/15-04/15-09

Au Personnel d'Encadrement de la Jeunesse  
et des Coopératives (tous)

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion  
de service, Vendredi le 07 - 02 - 1985 à 9h précises qui se tiendra au  
C . S.D de Kibuye.

L'ordre du jour portera sur:

- Année Internationale de la Jeunesse (exécution du programme de l'année internationale dressé par le Préfet de Préfecture)
- Enrichissement des tâches.
- Objectifs spécifiques de l'année 85 en coopération.
- Divers

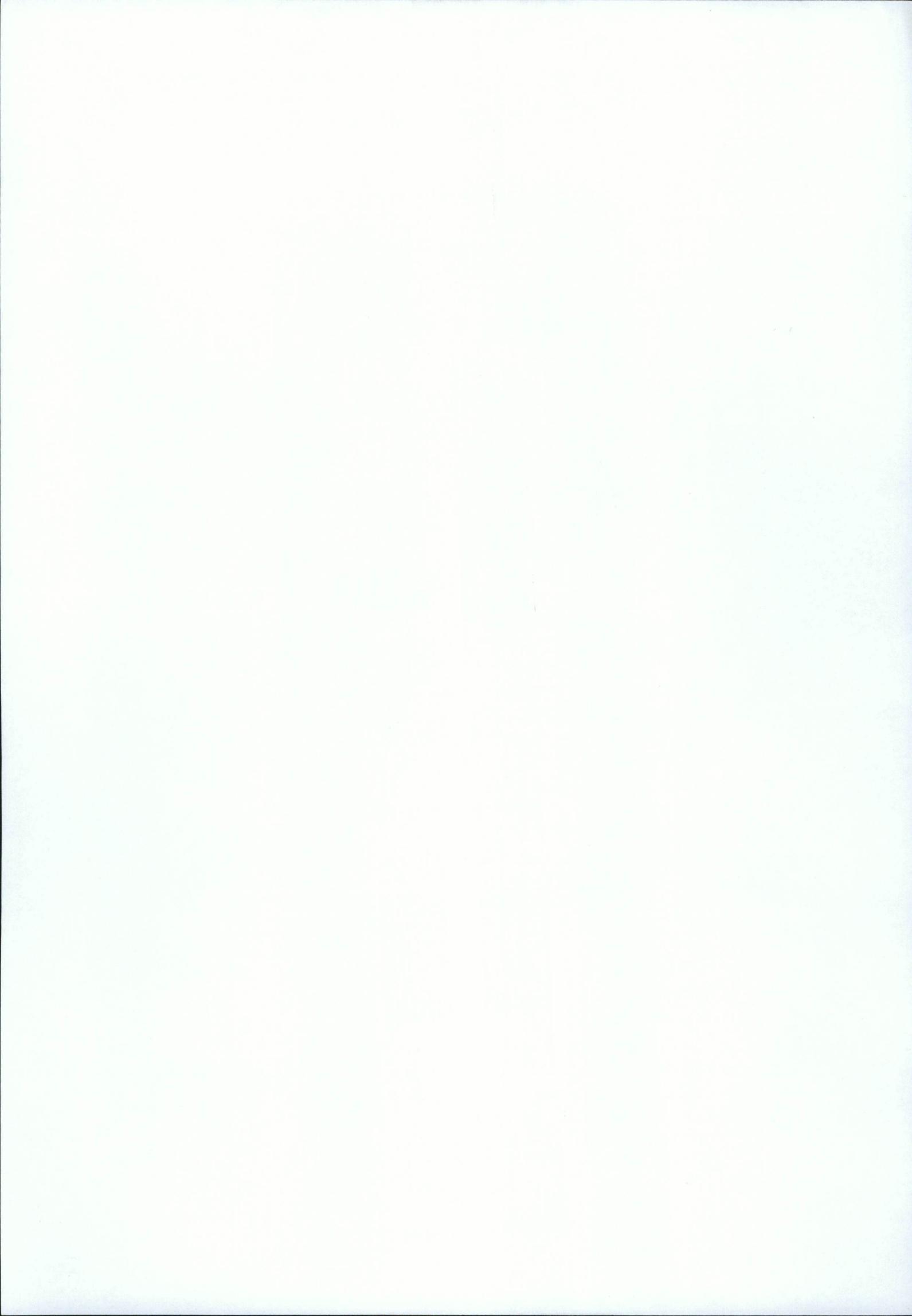
La ponctualité est de rigueur.

L'Encandreur Préfectoral de la  
Jeunesse des Coopératives



C . P . I . à:

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif  
KIGALI
- Monsieur le Préfet de Préfecture  
KIBUYE
- Monsieur le S/P de S/Préfecture  
BIRAMBO
- Monsieur le Bourgmestre de la Commune (tous)



*P. minime*  
*18/2/85*

Kibuye le 01/2/85

N° 024/15/04/KFY/85

*18/2/85* → DIVENE et phitropi pour  
DGNC

A traiter par DGT + DGMC  
Date entrée: 05/02/85  
N° classement: 123215-04/15 09

*17/6/75*

Au Personnel d'Encadrement de la Jeunesse  
et des Coopératives (tous)

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion  
de service, Vendredi le 07 - 02 - 1985 à 9h précises qui se tiendra au  
C . S.D de Kibuye.

L'ordre du jour portera sur:

- Année Internationale de la Jeunesse (exécution du programme de  
l'année internationale dressé par le Préfet de Préfecture)
- Enrichissement des tâches.
- Objectifs spécifiques de l'année 85 en coopération.
- Divers

La ponctualité est de rigueur.

L'Encandreur Préfectoral de la  
Jeunesse des Coopératives  
NOM: E. Everiste



C . P . I . à:

- Monsieur le Ministre de la  
Jeunesse et du Mouvement  
Coopératif  
KIGALI
- Monsieur le Préfet de Préfecture  
KIBUYE
- Monsieur le S/P de S/Préfecture  
BIRAMBO
- Monsieur le Bourgmestre de la  
Commune (tous)



17 DEC. 1984

4523/15.03.01

Monsieur le Directeur de la COLAS  
KIGALI

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire une commande ferme des travaux de débroussaillage, de terrassement au bulldozer, de réglage et de compactage des aires de Jeux au Centre de Formation de KAVUMU selon le devis élaboré par vos services étant entendu que le mur de soutènement sera construit ultérieurement par nos ouvriers.

Je vous signale que les frais de ces travaux dont le coût s'élève à 1.300.000 Francs Rwandais seront supportés par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif au courant du premier trimestre de l'exercice budgétaire 1985.

D'autre part, je souhaiterais que vous m'informiez de la date du début des travaux afin qu'un des fonctionnaires de mon Département suive de près le déroulement des opérations.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Major BPH



DSS  
Ruhuh



Note relative au problème des Frais de mission  
à l'intérieur du Pays concernant le Ministère  
de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

=====

Le contenu de cette note est le  
résultat du travail de la commis-  
sion instituée à cet effet par  
le Ministre.

---

I. Situation de départ

Avant de passer aux discussions proprement dites sur le  
sujet, les membres de la commission ont voulu d'abord connaître la  
situation qui prévaut actuellement au sein du Département dans ce  
domaine des missions à l'intérieur du Pays.

Pour les 3 Directions Générales et le Secrétariat Général,  
la situation se présente comme suit :

1) Direction Générale Jeunesse

- Les missions à l'intérieur du Pays organisées par cette direction  
générale sont de 3 sortes :
- a) Missions de service habituelles où les agents se rendent dans les  
Préfectures - Communes et doivent se débrouiller pour les repas  
et le logement.
- b) Missions d'encadrement et de formation de groupes à Kavumu où  
les agents sont logés et nourris par le Ministère de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif sur le budget consacré à l'entretien  
desdits groupes en formation.
- c) Missions d'encadrement et de formation de groupes à KAVUMU  
organisées par le Ministère de la Fonction Publique et de la  
Formation professionnelle et où les agents se débrouillent pour  
les repas tout en disposant d'un logement gratuit et de 600 F/  
heure d'activités fournis par le Ministère de la Fonction Publique  
et de la Formation Professionnelle ou de tout autre financement  
extérieur.

2) Direction Générale des Sports et Loisirs

Les missions à l'intérieur du Pays organisées par cette direction  
générale se présentent ainsi :

- a) Missions de service habituelles à l'intérieur du Pays (Préfectures - Communes) où les agents se débrouillent pour les repas et le logement.
- b) Missions d'encadrement et de formation de groupes (sportifs + folkloriques) à Kavumu et Rukali où les agents sont logés et nourris sur le budget d'entretien des groupes en formation, budget fourni par le Département.
- c) Missions idem qu'au point b mais avec un financement extérieur dans le cadre des projets (CONFEJES, Autres organisations internationales).

### 3) Direction Générale du Mouvement Coopératif

III. Propositions de solutions de cette situation  
Les missions au sein de cette direction générale sont de 3 sortes.

- a) Missions de service habituelles à l'intérieur du Pays (Encadrement des Coopératives et associations mutualistes) où les agents se débrouillent pour les repas et le logement.
- b) Missions dans le cadre du projet silo coopératif où les agents doivent en principe se débrouiller pour les repas et le logement mais où jusqu'à présent ces mêmes agents emportent les frais de mission prélevés sur le budget du projet fourni par les USA avec régularisation probable de la situation : Quand les agents auront reçu du Département les frais provenant de leurs déclarations de ces missions, ils devront rembourser l'argent avancé par le projet. C'est ainsi que pour l'exercice 1982 et une partie de 1983, il y a un litige de 588.000 FRW toujours en suspens.
- c) Missions du personnel en formation à Kabusunzu (Centre IWACU - où ce personnel déclare les frais de mission pour le jour de l'arrivée et celui du départ).

### 4) Secrétariat Général

- Un seul genre de missions peu nombreuses d'ailleurs : Missions habituelles de service où les agents doivent se débrouiller pour les repas et le logement.

## II) Considérations sur cette situation

Jusqu'à présent, il semble que ce soit notre Département seul qui connaît des difficultés dans ce domaine en rapport avec le dépassement du budget sur cet article. Cela est dû

- au nombre considérable des missions.

- Nous pouvons proposer une somme moins importante mais si le fonctionnaire concerné doit envoyer sa déclaration au Ministère des Finances et de l'Economie, elle sera rejetée parce que ne cadrant pas avec la réglementation mise en vigueur par ce Département *et par la Fonction Publique.*

Pour sortir de l'impasse et sur proposition du Gestionnaire des Crédits, les membres de la Commission ont adopté et proposent la procédure suivante :

- a)- Le fonctionnaire se trouvant en mission à l'intérieur du Pays et étant logé et nourri sera proportionnellement traité comme le fonctionnaire en mission à l'Etranger qui est logé et nourri par le Pays Hôte ou par un organisme international et dont les dispositions stipulent qu'il reçoit du Gouvernement Rwandais le tiers des indemnités de Missions prévues.

La Commission propose donc la somme de 650 F/jour pour les S/Statut (+ tiers des 2.000 F) et de 330 F/jour pour les S/Contrat (+ tiers des 1.000 F).

- b)- Cette somme ne serait pas appelée "Indemnités de mission" mais "jetons de présence" au même titre que les 200 F donnés aux membres des groupes en formation.
- c) Elle serait prélevée sur l'article frais de représentation et serait obtenue par le biais d'une note à l'Ordonnateur-Trésorier en même temps que les jetons de présence des membres des groupes en formation.
- d) Pour les agents du Mouvement Coopératif se rendant en mission dans le cadre du Projet Silos Coopératifs, la proposition est que la procédure provisoire suivie jusqu'à présent soit reconnue et autorisée par le Ministre et que les frais de mission des agents soient fournis par le projet.
- e) De cette façon l'article "frais de mission" profiterait aux seuls agents se rendant en missions de service et devant se débrouiller pour les repas et le logement. Par ailleurs, le service de la gestion des Crédits a fait savoir à la Commission que pour l'exercice 1985, les propositions du Ministère des Finances et de l'Economie sur l'article Frais de Mission de notre Département s'élèvent à une somme de 3.000.000 FRW dont le partage est prévu par ce service suivant le tableau ci-après :

.../...

Article "Frais de Mission" pour le MIEUCCOOP Exercice 1985

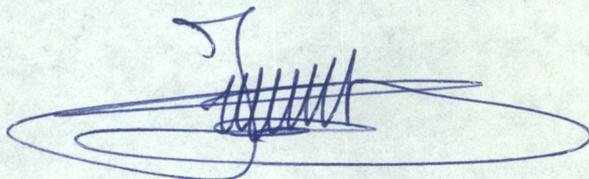
<u>1ère Partie</u>							
!	SERVICES	!	Montant global annuel	!	Subdélégation	!	Montant retenu pour
!		!		!	Services du Ministère	!	les agents de
!		!		!	! dans les Préfectures	!	! l'Administration
!		!		!		!	! Centrale
!	D.G. Jeunesse	!	1.125.000 F	!	600.000 F	!	525.000 F
!	D.G. Sports et Loisirs	!	1.125.000 F	!	600.000 F	!	525.000 F
!	D.G. MOUTCOOP	!	750.000 F	!	400.000 F	!	350.000 F
!	Secrétariat Général	!	Chiffres non fournis	!	-	!	-
<u>2ème Partie</u>							
!	SERVICES	!	Montant global trimestriel	!	Subdélégations	!	Montant Administra-
!		!		!	Préfectures	!	tion Centrale
!	D.G. JEUNESSE	!	281.250 F	!	150.000 F	!	131.250 F
!	D.G. Sports et Loisirs	!	281.250 F	!	150.000 F	!	131.250 F
!	D.G. MOUTCOOP	!	187.500 F	!	100.000 F	!	87.500 F
<u>3ème Partie</u>							
!	SERVICES	!	Montant global mensuel	!	Subdélégations	!	Montant Administra-
!		!		!	Préfectures	!	tion Centrale
!	D.G. Jeunesse	!	93.750 F	!	50.000 F	!	43.750 F
!	D.G. Sports et Loisirs	!	93.750 F	!	50.000 F	!	43.750 F
!	D.G. MOUTCOOP	!	62.500 F	!	33.333 F	!	29.167 F

.../...

Le tableau ci-contre montre que le montant des frais de mission accordé au département pour l'exercice 1985 est nettement bas, compte tenu des activités que nous projetons de réaliser au cours de cet exercice - notamment pour les activités dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse.

Cette insuffisance des frais peut constituer un argument de plus en faveur de la nouvelle procédure que la Commission propose ci-dessus. Par ailleurs cette insuffisance fait que si nous voulons éviter les litiges de fin d'année comme nous en connaissons maintenant dans ce domaine des frais de mission; il faudra que les Directeurs Généraux gèrent convenablement et rigoureusement le montant des frais de mission accordé à leurs services. Il sera nécessaire de réduire considérablement le nombre de missions à l'intérieur du Pays, ce qui va contribuer à responsabiliser plus les représentants du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif dans les Préfectures.

NKULIKIYINKA Jean Baptiste  
Coordinateur des débats et  
rapporteur de la réunion  
de la Commission.-

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized initial 'J' followed by several vertical strokes, all enclosed within a large, horizontal oval loop.

Note de service n° 4352 /15.00 du 4 décembre 1984

=====

Concerne le problème des Frais de  
Mission à l'intérieur du Pays.

-----

Il est porté à la connaissance des fonctionnaires du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif dont les noms suivent qu'ils sont désignés pour faire partie de la commission chargée d'étudier le problème des frais de mission de séjour à KAVUMU et RUKALI et d'autres missions où les frais sont couverts par un financement extérieur et y apporter une solution réaliste en se fondant sur les textes officiels en vigueur et notamment le décret-loi du 19 mars 1984 portant statut général des agents de l'Etat ainsi que l'Arrêté Ministériel n° 264/06 du 3 avril 1981 portant fixation du montant de l'indemnité journalière de restaurant et de logement.

Il s'agit de Messieurs :

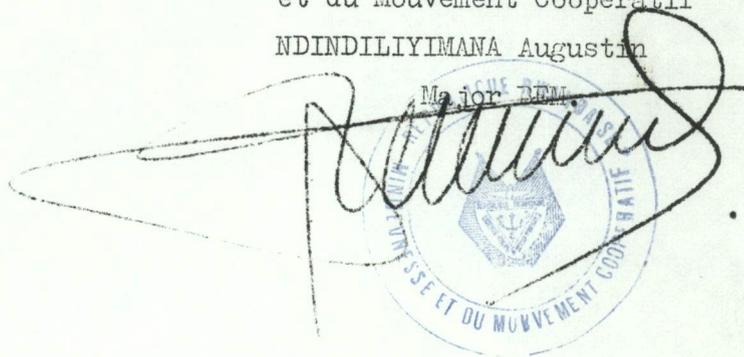
- KAREKEZI - NDEKEZI Marcel : Directeur des Coopératives et des Associations Mutualistes.
- ✓ - NKULIKIYINKA J.Baptiste : Directeur du Folklore et Loisirs.
- KAREKEZI Epimaque : Chef de Division Encadrement.
- KAREMERA Pierre : Chef de Division Education Pysique et Sportive.
- MAHUNGU Jean Bosco : Gestionnaire des Crédits.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

C.P.I. à :

- Monsieur le Directeur Général  
au Ministère de la Jeunesse et  
du Mouvement Coopératif (TOUS)

K I G A L I.-

Major BEM  
  
LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF



Mv. Emm/

REPUBLIQUE RWANDAISE



*D 65 L*  
*Direct. Spéc*  
*Dist. P.L.*  
*avec Mukasa*  
*13/12/84*

Cyangugu le 3 Décembre 1984

No 17/123 / Insp/070/84.-

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET ~~DU MOUVEMENT~~ DU MOUCOOP  
B. P. 1044 Kigali  
SERVICE DE LA JEUNESSE ET COOPERATIVES  
CYANGUGU.-

A traiter par	D 6 (Taris) m aris
Date entrée	11/12/84
N° Classement	8267/15-04/15.09/15.08.07

No : ---

Objet : Vos attributions.-  
et : ---

- Monsieur GASHABIZI JMV Mukasa, Encadreur-Adjoint de la Jeunesse et des Coopératives en Préfecture de CYANGUGU.-
- Monsieur BIGILIMANA Athanase, Encadreur-Adjoint de la Jeunesse et des Coopératives en S/Préfecture de RWESERO.-
- Monsieur KARANGWA Callixte, Encadreur-Adjoint de la Jeunesse et des Coopératives en S/Préfecture de BUGUMYA.-

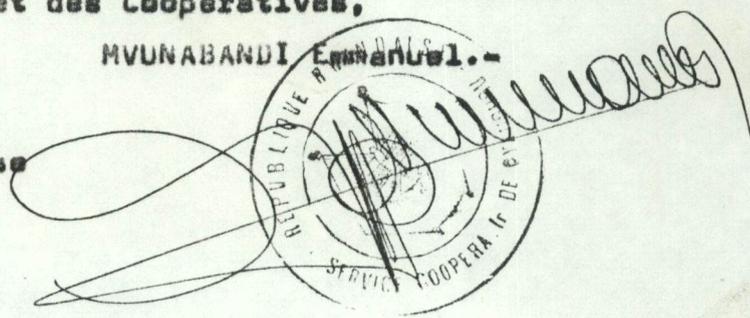
Monsieur l'Encadreur-Adjoint,

J'ai l'honneur de vous préciser, ci-annexées à la présente, la détermination et l'opérationnalisation de vos tâches respectives pour que vous puissiez vous en familiariser.

Je vous en souhaite bonne réception.

\* Le Représentant du Ministère en Préfecture de Cyangugu chargé de Service de la Jeunesse et des Coopératives,

MVUNABANDI Emmanuel.-



Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif KIGALI.-
- Monsieur le Préfet de Préfecture CYANGUGU.-
- Monsieur le S/Préfet de S/Préfecture RWESERO et BUGUMYA.-

ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS DU PERSONNEL CHARGE D'ENCADREMENT  
DE LA JEUNESSE ET DES COOPERATIVES EN PREFECTURE ET EN S/PREFECTURE

I. ORGANISATION DES SERVICES:

MVUNABANDI Emmanuel est nommé Encadreur de la Jeunesse et des Coopératives en Préfecture de Cyangugu. Il est représentant du Ministère et chargé de la coordination et de la supervision de tous les services du Ministère au niveau Préfecture. Il est aidé dans cette mission par GASHABIZI JMV Mukasa nommé pour le même ressort, Encadreur-Adjoint de la Jeunesse et des Coopératives. Au niveau de la S/Préfecture, les mêmes nominations ont déjà été faites:

BIGILIMANA Athanase: Encadreur-Adjoint de la Jeunesse et des Coopératives en S/Préfecture de RWESERO.

KARANGWA Callixte: Encadreur-Adjoint de la Jeunesse et des Coopératives en S/Préfecture de BUGUMYA.

L'Organisation et les attributions des Encadreurs Communaux de la Jeunesse et des Sports et ceux des Coopératives restent inchangés.

II. ATTRIBUTIONS PROPRES DE CHAQUE RESPONSABLE:

1. MVUNABANDI Emmanuel: Est chargé de la représentation et de la supervision de tous les services du Ministère en Préfecture de Cyangugu. Il doit s'occuper néanmoins de toutes les affaires ne rentrant pas dans les attributions d'aucun de ses collaborateurs.

En vue de bien mener à bien cette barque lui confiée à bon port, il se propose de partager cette tâche avec son Adjoint de telle sorte qu'il s'occupe techniquement de l'Encadrement des Coopératives et l'autre de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports, tous au niveau de Préfecture.

. Les attributions propres de MVUNABANDI:

Outre les responsabilités administratives, il s'occupera de:

- Stimuler la création des Coopératives et d'autres structures associatives
- Conseiller sur terrains les Gérants, les Commissaires aux Comptes en comptabilité et en tenue des livres
- Recycler les Gérants, les Commissaires aux comptes et les Membres du Conseil d'Administration des Organisations Coopératives.
- Donner avis sur la rentabilité des entreprises
- Aider les associations naissantes à élaborer leurs statuts à présenter leurs dossiers et bilans.
- Participer aux Assemblées générales et aux Conseil d'administration des Organisations Coopératives.

- Constituer et mettre à jour le fichier des Associations du ressort
- Contrôler l'application de la législation en vigueur sur les sociétés dites coopératives
- Rédiger les rapports de contrôle et les envoyer régulièrement s/c du Préfet au Ministère.

2. GASHABIZI JMV Mukasa: Encadreur-Adjoint de la Jeunesse et des Coopératives

- Sa mission principale est d'assurer au niveau Préfecture et sous la supervision du Responsable de Service la formation-Production des associations des Jeunes, les sports et les loisirs
- Plus concrètement sa tâche sera opérationnalisée comme suit:

1°: Jeunesse:

- Organiser et promouvoir les activités socio-économiques des Jeunes
- Aider le Responsable du service à élaborer une stratégie de mobilisation de la jeunesse du ressort suivant le programme global de développement
- Etablir des relations avec des organisations du ressort s'intéressant à la promotion de la jeunesse
- Planifier et contribuer toujours en collaboration avec le Responsable du Service à la formation des Responsables des GSE des Jeunes
- Evaluer l'avancement du travail dans les GSE et mettre au point les mesures de correction qui s'imposent
- Etudier la recherche des débouchés pour la production des jeunes et organiser l'écoulement de leurs produits

2°: Sports et Loisirs:

- Promouvoir, orienter et organiser des sports et des loisirs
- Centraliser les demandes d'équipement sportif
- Organiser des compétitions et tournois des sports collectifs et individuels au niveau Préfecture
- Promouvoir et organiser le sport traditionnel
- Aider à susciter la création du comité de sport et loisirs à tous les niveaux du Ressort et à élaborer le calendrier Sportif avec la collaboration de ce dernier
- Promouvoir et organiser les loisirs et le folklore du niveau Préfecture

3. BIGILIMANA Athanase: Encadreur-Adjoint de la Jeunesse et des Coopératives en S/Préfecture de RWESERO.-

Jeunesse:

- Organiser et promouvoir les activités des GSE de son ressort
- Produire périodiquement un rapport détaillé sur l'état de santé de chaque GSE de toute la S/Préfecture
- Fournir un programme trimestriel S/C du S/Préfet à l'Encadreur de la Jeunesse et des Coopératives de Préfecture et en informer le Ministère
- Superviser techniquement le travail des Encadreurs de la Jeunesse et des Sports et ceux des Coopératives de son ressort
- Etablir des relations avec les autorités administratives et celles des organisations de son ressort qui s'intéressent aux problèmes de la jeunesse

Sports et Loisirs:

- Promouvoir, orienter et organiser des sports et des loisirs dans la S/Préfecture
- Organiser des compétitions et tournois des sports collectifs et individuels au niveau de la S/Préfecture
- Centraliser les demandes d'Equipements Sportifs en S/Préfecture
- Promouvoir et organiser également le sport traditionnel
- Susciter la création du comité de Sport et de loisirs en S/Préfecture, et à élaborer le calendrier sportif avec la collaboration de celui-ci,
- Promouvoir et organiser les loisirs et le folklore du niveau de la S/Préfecture.

Coopératives:

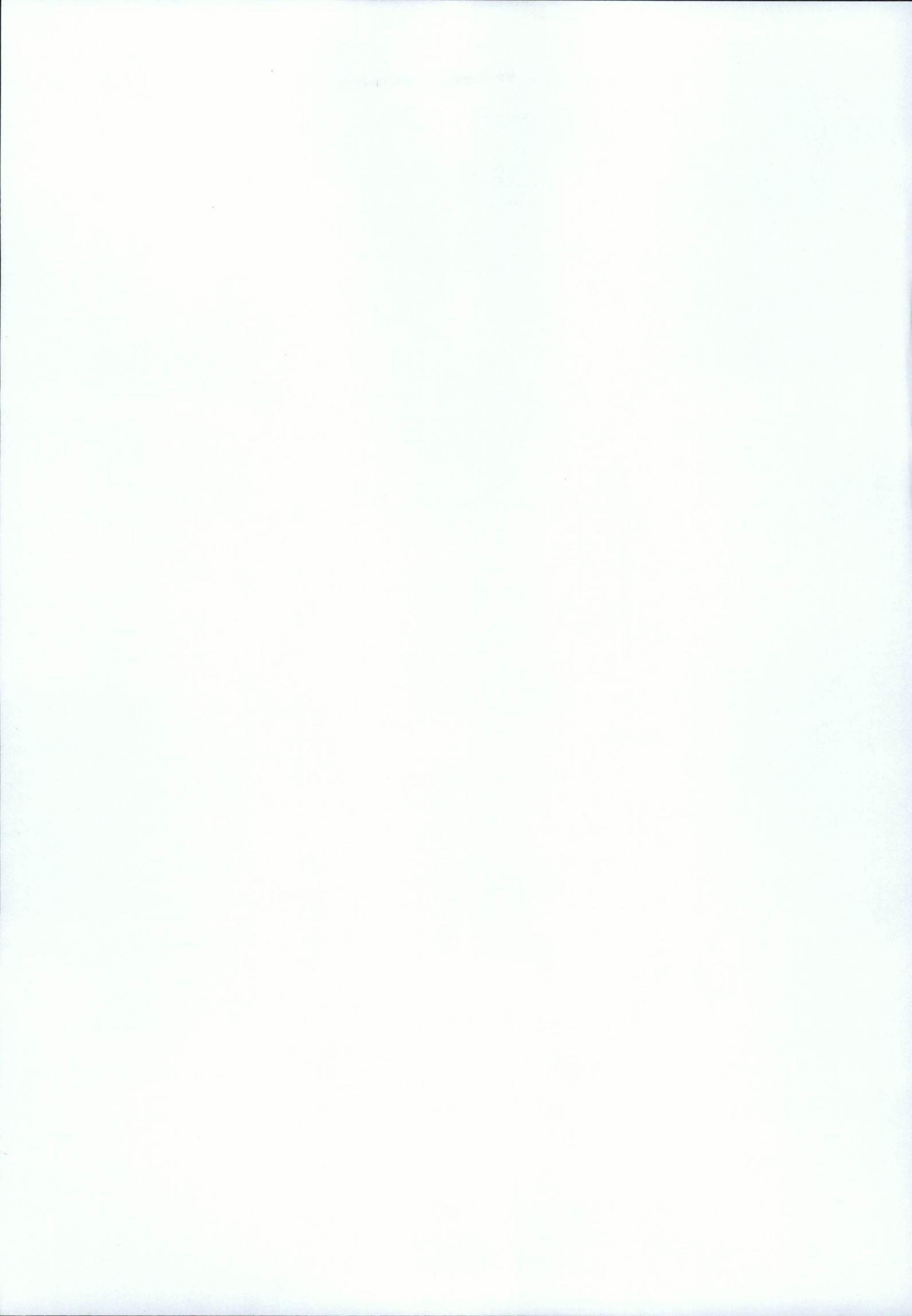
- Stimuler la création des coopératives et d'autres structures associatives en S/Préfecture
- Conseiller sur terrain les Gérants, les Commissaires aux Comptes en Comptabilité et en tenue des livres
- Recycler les Gérants, les Commissaires aux comptes et les Administrateurs des Organisations Coopératives
- Donner avis sur la rentabilité des entreprises de son ressort,
- Aider les associations naissantes à élaborer leurs statuts et à présenter leurs dossiers et bilans,
- Participer aux Assemblées Générales et aux Conseils d'Administration des Organisations Coopératives de son ressort
- Constituer et mettre à jour le fichier des associations du ressort,
- Contrôler l'application de la législation en vigueur sur les coopératives,
- Rédiger les rapports de contrôle et les envoyer régulièrement S/C du S/Préfet, Chef Direct, à l'Encadreur de Préfecture chargé de la Jeunesse et des Coopératives et en informer le Ministère.

KARANGWA Callixte: Encadreur-Adjoint de la Jeunesse et des Coopératives en S/Préfecture de BUGUMYA:

Les attributions qui lui sont dévolues sont les mêmes que celles de son collègue BIGIRUMWAMI Athanase.

Fait à Cyangugu, le 30 Novembre 1984

MVUNABANDI Emmanuel,  
Représentant du Ministère, chargé  
de l'Encadrement de la Jeunesse et  
des Coopératives.-



DG5

29/11/84

4881 /15.00.01

*Doc  
MEL  
28/11/84*

Monsieur l'Encadreur de la Jeunesse  
et des Coopératives

KIBUYE

S/C de Monsieur le Préfet de Préfecture

KIBUYE

Monsieur l'Encadreur,

Lors de l'audience que je vous ai  
accordée en date du 16 Novembre 1984, vous m'avez exposé les problèmes de:

- manque de moyen de déplacement
- le problème des locaux
- le personnel non utilisé.

Sur le premier point, vous souhaitiez que votre adjoint bénéficie d'une moto, mais ne remplissant pas lui aussi des conditions exigées, vous avez demandé qu'on vous l'accorde mais que le remboursement ne commence qu'en 1986. J'ai promis d'examiner ce cas en tenant compte des instructions budgétaires. Quand je songe maintenant à votre demande antérieure d'une mutation, je me demande si ce moyen de déplacement au profit de la Jeunesse de la Préfecture de KIBUYE ne serait pas hypothétique.

Pour les bâtiments du service civique de la jeunesse que vous souhaitiez utiliser comme bureau, je vous ai précisé que je me rendrais sur les lieux pour m'assurer personnellement de la situation. Quant au personnel non utilisé dont le Tailleur et le Vétérinaire, ils seront mutés pour d'autres centres.

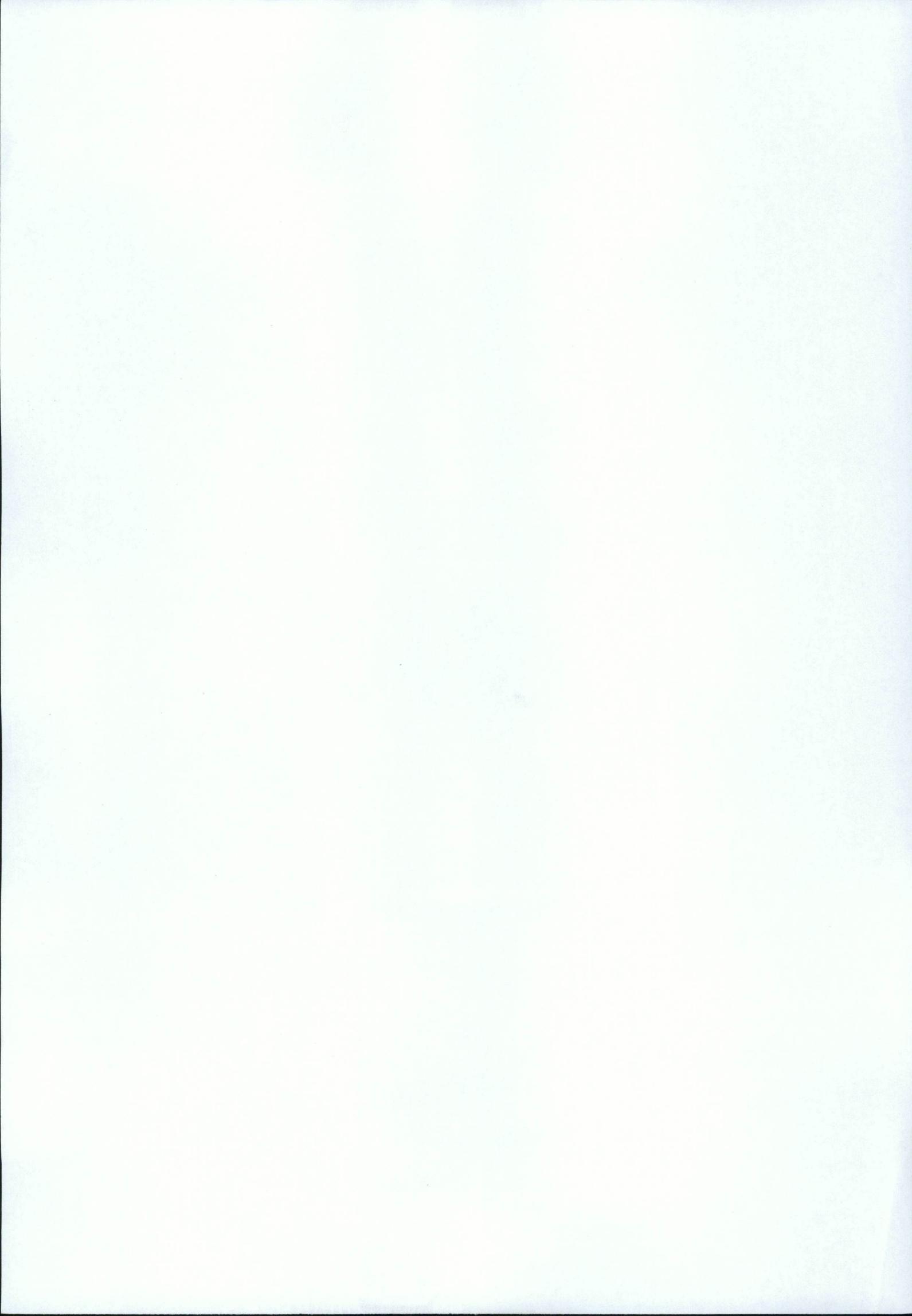
Je n'ai pas pu vous dire lors de l'audience vous accordée qu'il fallait malgré les moyens limités dont dispose la Préfecture, faire montre de plus de dynamisme et d'initiative. J'ai appris que de toutes les Préfectures visitées ces derniers temps par mes services expliquant l'année internationale de la jeunesse, seul l'Encadreur de KIBUYE n'avait fait aucune préparation.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Major BEA.

71



REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE ET  
DU MOUVEMENT COOPERATIF  
DIRECTION GENERALE DU  
MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 2 novembre 1984

*Ante cedentes vp*  
*[Signature]*  
*6/11/84*

Monsieur le Directeur de la Planification  
Evaluation et Contrôle des Projets  
KIGALI.-

s/c de Monsieur le Ministre de la  
Jeunesse et du Mouvement Coopératif  
KIGALI.-

OBJET: Coopération avec l'UNESCO

*Directeur de la Jeunesse*  
*[Signature]*  
REPUBLIC RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
UNESCO

Monsieur le ~~Directeur~~

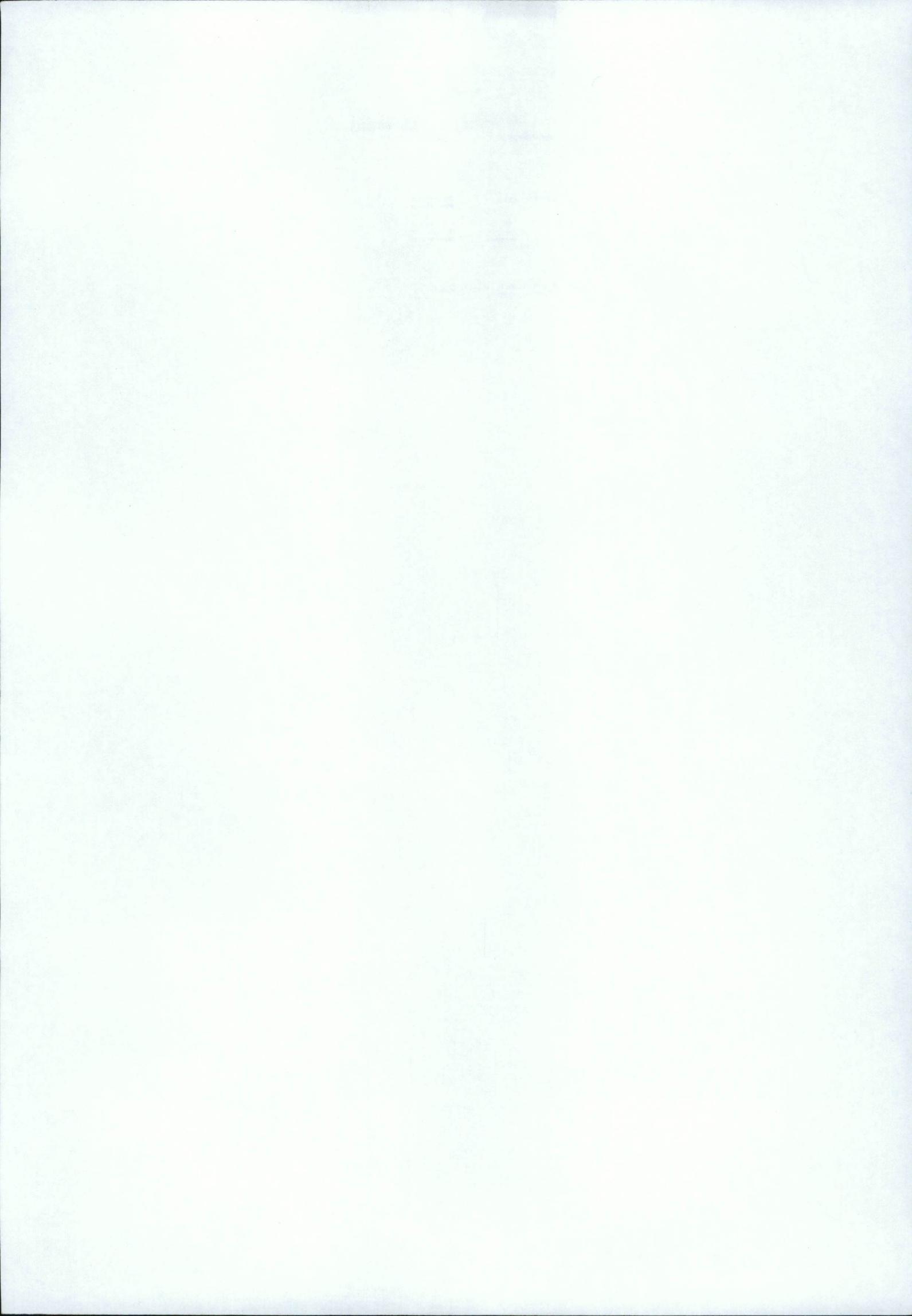
Me référant à votre lettre du 04/10/1984  
dont l'objet est ci-émergé, j'ai l'honneur de porter à votre  
connaissance que l'UNESCO n'intervient pas dans le domaine du  
mouvement coopératif. Ainsi, je me trouve dans l'impossibilité de  
donner une suite favorable à la précitée.

Le Directeur Général du  
Mouvement Coopératif  
MBATEYE Thomas

P.O. *[Signature]*

Copie pour information à:

- Monsieur le Directeur Général  
de la Jeunesse  
au MIJEUCOOP  
KIGALI.-
- ✓ - Monsieur le Directeur Général  
des Sports et Loisirs  
au MIJEUCOOP  
KIGALI.-



2100/14

31 AOUT 1984

3154 /15.08.01

Monsieur l'Ambassadeur de la  
République Rwandaise à PARIS  
FRANCE

4ème Session du Comité  
Intergouvernemental  
de l'E.P.S.

S/C de Monsieur le Ministre des  
Affaires Etrangères et de la  
Coopération  
KIGALI

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner un membre de l'Ambassade Rwandaise à Paris pour représenter le Pays à la 4ème Session du Comité Intergouvernemental de l'Education Physique et Sportive qui se tiendra au siège de l'UNESCO à PARIS du 8 au 15 Octobre 1984.

Je vous transmets en annexe pour complément d'information, le mémorandum préparé à cet effet ainsi que les photocopies de la lettre du Directeur Général de l'UNESCO et des documents de la Conférence.

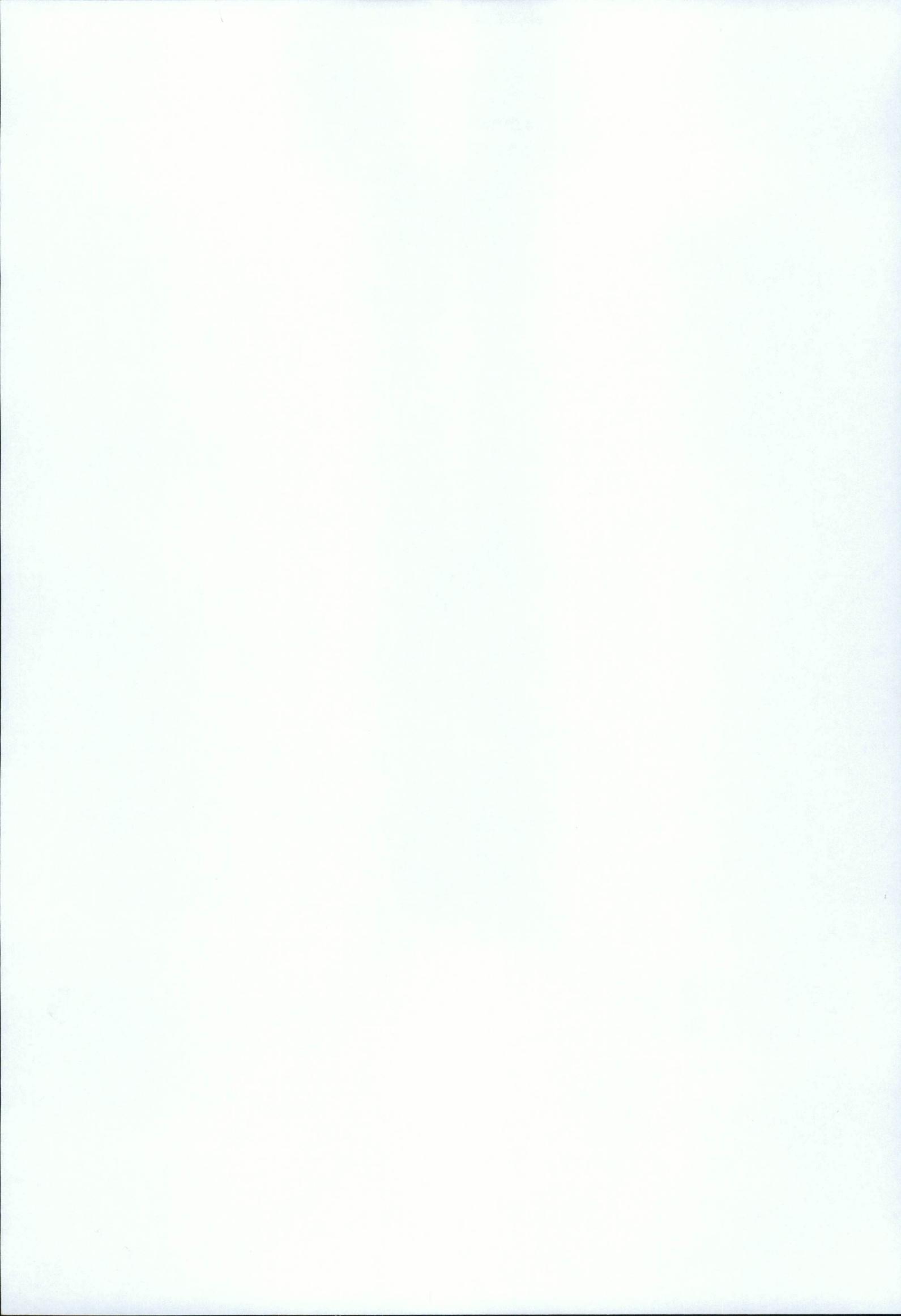
Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.

C.P.I. à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise  
KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIZHANA AUGUSTIN





04 SEP. 1984

3983/15.08.01

Monsieur le Ministre de l'Enseignement,  
Supérieur et de la Recherche Scientifique  
K I G A L I

Lettre du Secrétaire  
Exécutif de la Commission  
Nationale des Etats-Unis  
pour l'UNESCO.

Monsieur le Ministre,

Référence faite à votre lettre n° 14.04/  
00/1365 du 21 août 1984 relative à l'objet repris en marge, j'ai  
l'honneur de porter à votre connaissance que les photocopies des  
annexes de ladite lettre n'ont pas été enregistrées par les services  
de mon département. Je vous demanderais de bien vouloir me les  
transmettre pour étude appropriée tel que demandé.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Major B.A.





Kigali, le 21 AOUT 1984

N° 14.04/00/1365

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

B. P. 624 KIGALI

Tél. : 2745 - 3051

✓ Monsieur le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
KIGALI

Objet:

Unesco data bank des spécialistes  
internationaux en éducation physique  
et en sport.

A traiter par	DGSL
Date entrée:	22/8/84
N° Classement:	5411/15.08.07

*Direction Sport  
(Division EPS)*

*Traduire le texte en  
Kwese et avy*

*Mubury  
22/8/84*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour  
compétence et suite appropriée, copie de la lettre du 30  
novembre 1983 émanant du Secrétaire Exécutif de la Commis-  
sion Nationale des Etats-Unis pour l'Unesco ainsi que  
photocopie de ses annexes et dont l'objet est repris en  
marge.

NYANDWI Charles

Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

PO NTIGASHIRA Simon  
Secrétaire Général

*KARENGA Pierre*

*024.8.84*

*A faire traduire  
R.*

/COPIE/

THE UNITED STATES NATIONAL COMMISSION FOR UNESCO

November 30, 1983

Dear Colleague:

I have the pleasure of acquainting your National Commission for Unesco with the enclosed questionnaire which describes the Unesco Data Bank<sup>4</sup> international Specialists in Physical Education and Sport. This Data Bank project was initiated through a Unesco Contract with the International Council for Health, Physical Education, and Recreation (ICHPER).

The insert relating to specialists working with handicapped populations was added as a result of a recommendation from the Unesco International Symposium on Physical Education and Sport Programs for the Physically and Mentally Handicapped, November 1982, Washington, D.C., hosted by the U.S. National Commission for Unesco. The International Job Placement Services is a unique free benefit program designed to assist potential employers and employees in these professional fields. Applications are processed at the computer center at Frostburg State College, Frostburg, Maryland, under the direction of Dr. Harold J. Cordts, head of the Department of Health, Physical Education, and Athletics.

We would appreciate your kind assistance in publicizing the availability of these professional services to interested organizations and individuals in your country. Please feel free to duplicate them for distribution. Additional copies can be requested from.

UNESCO/ ICHPER Data Bank  
Physical Education Center  
Frostburg State College  
Frostburg, Maryland 21532 USA

(Telephone : 301/689-4461)

Thanking you in advance for your kind cooperation and concern in these matters.

Please accept our highest consideration and regard.

Sincerely,

sé/

Jean C. Bergaust  
Executive Secretary  
U.S. National Commission for Unesco